



POLE DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET TERRITOIRES

DIRECTION DES ROUTES ET DES INTERVENTIONS  
TERRITORIALES

### Décision de réouverture

Le rétablissement des conditions de sécurité permet la réouverture de la route départementale n° 900

entre les PR 102+000 et 118+169

à la circulation dans le cadre de l'arrêté départemental n° DRIT - 912 - 2009 - AD.

Les dispositions de restriction de circulation prises par décision du 15/11/2013

sont annulées

Fait, à Digne Les Bains

Le, 16/11/2013 à 11 h 00

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation,